

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE DIX-SEPT SEPTEMBRE à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE JEAN-LOUIS GUERIN DE LIVRE-SUR-CHANGEON, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 11 septembre 2018.

Présents : Mmes BOURCIER V., BRIDEL C., COUR L., KERLOC'H A., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BEAUGENDRE F., BEGASSE J., BEGUE G., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., FRAUD E., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÜN F., SALAÜN R., VEILLAUX D.

Absents : Mmes DANIEL F., LAMOUR E., MIRAMONT F., MM BARBETTE O., BILLIOUX Y., DESRUES T., GENOUËL J., LAHAYE P.,

Pouvoirs : M. BILLIOUX Y. à M. BLANQUEFORT Ph., Mme DANIEL F. à Mme MARCHAND-DEDELOT I., M. DESRUES T. à M. PICARD H., M. GENOUËL J. à Mme BOURCIER V., M. LAHAYE P. à M. PIQUET S.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

SPORT

Tarification des prestations à la base de loisirs de Mézières

Rapporteur : Jérôme BEGASSE, Vice-président

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Liffré étendu aux communes de Gosné, Livré sur Changeon, Mézières sur Couesnon et Saint Aubin du Cormier ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté, et notamment la compétence facultative « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » ;
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 3 septembre 2018 ;
- VU l'avis favorable de la commission n°4 du 29 août 2018 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Les éducateurs du service des sports souhaitent proposer aux vacances d'automne 2018, une journée d'animation à la base de loisirs de Mézières-sur-Couesnon. Il est possible d'avoir une prestation de 2h pour un coût d'environ 200€ (le coût varie en fonction de l'activité) pour un groupe de 12 enfants. La seconde activité de la journée serait proposée par un éducateur du service.

Les structures enfance-jeunesse du territoire bénéficient d'une enveloppe de 950€/an, via une convention d'objectifs, afin d'utiliser les prestations de la base de loisirs de Mézières. Cette convention a été étendue au service des sports cette année, avec un montant identique, d'où le projet d'une animation aux vacances d'automne.

L'enveloppe de 950€ représente 5 prestations de 2h, soit environ une prestation à 200€ en fonction de l'activité. Ce qui représente un coût de 15.83€ par enfant et par prestation (950€/5/12enfants)

Il pourrait être proposé d'effectuer 2 journées avec 24 enfants et une journée avec 12 enfants, ce qui permettrait d'avoir 60 enfants bénéficiaires à ces nouvelles activités, pour la saison 2018-2019. Ces journées pourraient être réparties de la façon suivante :

- Vacances d'automne : 1 journée avec 24 jeunes
- Vacances de printemps : 2 journée (1 avec 24 jeunes et 1 avec 12 jeunes)

Pour info, la délibération 2018/042 précise que les tarifs des stages proposés pendant les vacances sont :

- Pour les habitants de Liffré-Cormier : 9.20€/jour/personne + 50% du coût d'une prestation extérieure.
- Pour les personnes extérieures : 16.30€/jour/personne + 100% du coût d'une prestation extérieure.

Avec cette délibération les tarifs pour 1 journée seraient de :

- Pour les habitants de Liffré-Cormier : 17.10€ (9.20€ + 15.83€/2)
- Pour les personnes extérieures : 32.10€ (16.30€ + 15.83€)

La volonté de Liffré-Cormier étant qu'un maximum d'enfants du territoire puissent participer aux activités du service des sports, il vous est proposé un nouveau tarif pour les stages des vacances scolaires avec une prestation à la base de loisirs de Mézières-sur-Couesnon, pour la saison 2018-2019 :

- Pour les habitants de Liffré-Cormier : 11.20€ (9.20€ + 2€)
- Pour les personnes extérieures : 32.10€ (16.30€ + 15.83€)

Pour les tarifs lors des autres stages, la délibération reste identique :

- Pour les habitants de Liffré-Cormier : 9.20€ + 50% du coût d'une prestation extérieure.
- Pour les personnes extérieures : 16.30€ + 100% du coût d'une prestation extérieure.

Si un été, le service programmait un séjour à la base de loisirs, l'enveloppe pourrait être utilisée dans ce cadre, ce qui impliquerait une réorganisation des stages de petites vacances en dehors de cette structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la tarification applicable telle qu'elle est présentée ci-dessus pour la saison 2018-2019

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD



Envoyé en préfecture le 26/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le

ID : 035-243500774-20180917-DEL2018_128-DE